

Rapport d'audition 2_ Groupe de travail « Emplois, compétences, transition écologique »

Axe prioritaire : « Mieux produire »

Date : 29 avril 2026 visioconférence

Personnes auditionnées – DREETS Normandie

- Lionel Leduc, Chef de projet COP Normandie, pilotage axe « Mieux produire »
- Héloïse Rosselle, Chargée de mission mutations économiques

Participants :

Région / CREFOP Carif-Oref

- Alice LOFFREDO – Responsable du service Transition, évaluation et partenariats – Région Normandie
- Laure BARAZZUTTI – Animatrice CREFOP, Carif-Oref Normandie

1. Contexte de l'audition

Rappel du contexte de l'audition et information sur le fait que l'ADEME co pilote a déjà été auditionné.

Cette audition s'inscrit dans le cadre du **volet emploi-compétences de la COP Normandie**, piloté par la Région via le **CREFOP Normandie**.

L'objectif est d'**outiller la COP Normandie sur les enjeux emploi, compétences et formation**, en lien avec les trajectoires de transition écologique.

Le groupe de travail ad hoc du CREFOP a priorisé deux axes COP :

- **Mieux se déplacer**
- **Mieux produire**

L'audition vise à recueillir le **regard de la DREETS**, en tant que **pilote de l'axe COP « Mieux produire »**, sur :

- la nature des actions engagées dans la feuille de route COP,
- l'existence ou non d'enjeux emploi-compétences associés,

- les pistes possibles pour alimenter un futur plan d'actions emploi-formation.

2. Positionnement de la DREETS sur l'axe « Mieux produire »

2.1. Une feuille de route COP centrée quasi exclusivement sur l'énergie

La DREETS rappelle que l'axe « **Mieux produire** », tel que défini dans la COP Normandie, est **très majoritairement centré sur les enjeux énergétiques**, et plus précisément sur :

- les **énergies renouvelables**,
- l'**électrification des procédés industriels**,
- l'**hydrogène**.

La feuille de route **ne couvre pas**, ou très marginalement :

- les enjeux industriels au sens large (process, organisation de la production, chaînes de valeur),
- les transformations liées aux compétences ou aux ressources humaines.

Cette orientation résulte :

- d'un **choix initial de périmètre** lors de la construction de la COP,
- de la volonté de concentrer les premières feuilles de route sur des **actions opérationnelles rapidement**,
- et de la **disponibilité de porteurs institutionnels** (ADEME, DREAL, etc.).

2.2. Une logique de priorisation pragmatique des actions

La sélection des actions COP repose essentiellement sur :

- l'existence d'un **porteur identifié**,
- la capacité à **lancer l'action à court terme** (notamment sur 2025).

Il n'existe **pas de hiérarchisation stratégique forte** entre les différents vecteurs énergétiques : tous sont considérés comme **prioritaires**, à l'exception du **nucléaire**, volontairement exclu du périmètre COP.

3. Enjeux emploi-compétences : constats partagés

3.1. Peu d'anticipation emploi-compétences intégrée aux actions COP

La DREETS souligne que :

- les actions « décarboner l'industrie » ou « électrifier les procédés » se limitent essentiellement à un **suivi des trajectoires industrielles**,
- il n'existe **pas de volet structuré d'accompagnement des entreprises sur les compétences**,
- les feuilles de route des grands émetteurs sont **très techniques et peu exploitées sous l'angle RH**.

Ainsi, les enjeux emploi-compétences ne constituent ni un objectif explicite, ni un frein identifié à ce stade pour la mise en œuvre des actions COP.

3.2. Des besoins en compétences difficilement qualifiables à ce stade

La DREETS insiste sur la **grande incertitude prospective**, liée à :

- la maturité encore faible de certaines filières (hydrogène notamment),
- des projets industriels souvent **non encore décidés** (pas de décision d'investissement),
- des horizons de déploiement lointains (ex. capture et stockage du carbone – CCS, plutôt après 2040).

Il est donc difficile d'identifier des **métiers nouveaux**, de quantifier des besoins ou de justifier la création de **formations spécifiques à court terme**. Le risque identifié est celui de former trop tôt, sans débouchés avérés.

4. Trois champs de travail prioritaires identifiés

À l'issue des échanges, trois **axes prioritaires** émergent comme les plus pertinents à investiguer sous l'angle emploi-compétences :

4.1. Hydrogène

- Projets encore très prospectifs, souvent dépendants de financements nationaux (France 2030).
- Acteurs clés identifiables : **producteurs (ex. Air Liquide)** et futurs utilisateurs industriels.
 - Enjeux potentiels à moyen-long terme : exploitation des électrolyseurs, gestion et maintenance des réseaux, sécurité industrielle.

4.2. Éolien offshore

- Enjeux forts en Normandie.
- Besoins potentiels identifiés :
 - maintenance spécialisée en milieu maritime,
 - compétences sécurité, grande hauteur, interventions offshore,
 - logistique et réparation d'équipements spécifiques.
- Les **porteurs de projets de parcs** apparaissent comme les interlocuteurs les plus pertinents.

4.3. Électrification des procédés industriels

- Transition du gaz vers l'électricité dans certains procédés (verrerie, vapeur, chaleur industrielle).
- Enjeux possibles :
 - adaptation des compétences de maintenance,
 - pilotage d'installations électrifiées,
 - évolution des pratiques sans rupture radicale des métiers.

5. Acteurs à mobiliser pour aller plus loin

La DREETS voit quels acteurs peuvent être à auditionner et va fournir des contacts pour la suite des auditions. A voir, les opérateurs et porteurs de projets, les industriels engagés dans des changements de procédés, les filières et branches professionnelles, OPCO plutôt que les pilotes institutionnels.

6. Conclusion

L'audition met en évidence que :

- l'axe COP « **Mieux produire** » est aujourd'hui avant tout **énergétique** et très peu orienté « industrie »
- les **enjeux emploi-compétences ne sont pas intégrés** aux feuilles de route actuelles
- les besoins relèvent davantage de **l'évolution progressive des compétences existantes** que de la création de nouveaux métiers,
- l'exercice prospectif est rendu complexe par **l'incertitude des trajectoires industrielles**.

Pour la suite des travaux du CREFOP, il apparaît pertinent de :

- concentrer l'analyse sur **quelques filières clés**,
- s'appuyer sur les **retours de terrain des entreprises et opérateurs**,
- adopter une approche **graduée et incrémentale**, en évitant de structurer prématurément l'offre de formation.

La DREETS communique des contacts d'acteurs de terrain plus en prise sur la question de l'EFOP afin de poursuivre les auditions.